



Communiqué de presse

Toulouse, le 20 décembre 2019

- Premier bilan des aides aux commerçants et artisans -

Carole Delga : « Depuis janvier 2019, la Région Occitanie a débloqué plus de 7 M€ pour venir en aide aux commerçants des centres-villes de la région »

Depuis novembre 2018, la gravité de la situation de nombreux commerces de centre-ville a nécessité une réponse exceptionnelle. La Région Occitanie a pris ses responsabilités avec la mobilisation inédite d'un fonds régional d'intervention. Après une année de manifestations qui ont impacté l'activité de nombreux commerces de proximité en Occitanie, Carole Delga dresse un premier bilan de la situation dans la région.

« Depuis le début de l'année, la Région Occitanie a mis en place des mesures fortes pour soutenir les commerçants en difficultés et réalisé un effort financier conséquent et sans équivalent de la part des pouvoirs publics. Doté initialement d'un budget de 4,5 M€, ce fonds pour sauvegarder les entreprises de proximité a quasiment doublé aujourd'hui. Grâce à cette mobilisation exceptionnelle, dans un contexte financier contraint, nous avons pu éviter cette année qu'une crise économique se superpose à la crise sociale. Face à la continuité des difficultés rencontrées par les commerçants, je demande désormais à l'Etat de prendre toutes ses responsabilités en mettant en place de nouveaux dispositifs permettant d'assurer la pérennité et la durabilité de la vie commerçante de nos centres-villes. » a notamment déclaré Carole Delga.

Devant la gravité de la situation, la Région Occitanie a décidé d'agir dès le mois de janvier 2019 avec la mise en place d'aides exceptionnelles en faveur des commerçants, artisans et entreprises impactés par les manifestations.

La Région Occitanie a ainsi mobilisé plus de 7,2 M€ au 1^{er} décembre 2019 :

- **4,2 M€** permettant de compenser la dégradation du chiffre d'affaires de **577 commerçants en difficulté**. Des dossiers restent, à ce jour, en cours d'instruction et devrait porter le montant au 31 décembre 2019 à près de 7 M€ pour un total de 800 à 900 dossiers.
- **3 M€ d'avances de trésorerie** (prêt de trésorerie, prêt d'investissement et prise en charge des intérêts) permettant d'accompagner **145 dossiers en partenariat avec la BPI**.
- 80 000€ pour aider à la réparation des commerces dégradés, permettant d'accompagner **15 entreprises**.

Parmi les villes d'Occitanie les plus impactées, Toulouse, Montpellier, Béziers, Montauban ou encore Perpignan ont pu bénéficier des dispositifs pour leurs commerces du quotidien. **Au total, ce sont 737 entreprises de proximité qui auront bénéficié des dispositifs régionaux, mobilisant une enveloppe globale de plus de 7,2 M€**

Des actions de promotion auxquelles la Région a participé sont également en cours à l'occasion des fêtes de fin d'année à Montpellier (avec la CCI et le Conseil départemental de l'Hérault) et à Toulouse (avec la CCI de la Haute-Garonne).

La Région Occitanie adressera en janvier 2020 un bilan final de ces dispositifs exceptionnels d'aides aux commerçants après l'instruction de l'ensemble des demandes des commerçants, qui ont jusqu'au 31 décembre 2019 pour demander une aide.

Toutes les informations concernant les démarches à réaliser sont à retrouver sur le site internet de la Région :
www.laregion.fr/Aides-aux-commerces-impactes

■ Contact presse :

Coralie Momboisse : coralie.momboisse@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 58 - Port. : 07 88 56 06 42 / service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](https://www.laregion.fr)